

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti	Francine Chamberland
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Denise Grenier	Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10101-2015****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y reportant les points suivants :

- 10 e) Autorisation de dépense – Reboisement au quai public;
- 12 c) Autorisation de dépense – Achat d'un lampadaire au quai public;

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Résolution no : 10102-2015****REGISTRE DES COMPTES À APPROUVER PAYABLE Au 30 juin 2015**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 30 juin 2015 tels que présentés au montant total de 333 676.54 \$

Chèques fournisseurs : C1500149 @ C1500184 = 200 610.18 \$

Paievements internet : L1500057 @ L1500066 = 30 973.68 \$

Paievements directs : P1500157 @ P1500193 = 76 877.98 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1500336 @ D1500394 = 25 214.70 \$

**Adoptée**

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10103-2015****TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'endroit déterminé pour la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe se tiendra dorénavant au 21, montée des Chevreuils, à compter du mois d'août 2015 et qu'un avis public soit affiché à cet effet.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10104-2015**

**DÉPÔT DE LA REDDITION DES COMPTES ET DES INDICATEURS DE GESTION 2014**

*Il est proposé par Denise Grenier*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de la reddition des comptes et des indicateurs de gestion pour l'année 2014.*

*Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10105-2015**

**AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES - TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION**

*ATTENDU La demande de la part d'Un Québec Branché sur le Monde (UQBM) pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension;*

*ATTENDU Le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension);*

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, ladite entente.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10106-2015**

**APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – Changement de nom de la Municipalité de Grenville-Sur-La-Rouge pour « Municipalité de la Rouge »**

*Il est proposé par Alain St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans son opposition à la nouvelle nomination que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire se donner en raison de la confusion que le nouveau nom choisi « Municipalité de la Rouge » pourrait causer.*

*Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de toponymie, à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, au député de Labelle et au député d'Argenteuil.*

*Qu'une copie de la présente résolution soit également acheminée pour appui aux municipalités de la Rouge, à la MRC d'Antoine-Labelle et à la MRC des Laurentides.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10107-2015**

**DÉCEPTION DU CONSEIL FACE AU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE**

*ATTENDU Qu'au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de proposition public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'Internet Haute-Vitesse sur son territoire, dans le but d'améliorer ce service aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;*

*ATTENDU Qu'à la demande de certaines municipalités, dont Lac-Saint-Paul, la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches dans le cadre du programme Communautés rurales branchées (CRB) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);*

*ATTENDU Que la firme Yuvo inc. a procédé, au mois de mai 2013, à l'analyse des quatre (4) propositions reçues de quatre (4) fournisseurs différents;*

*ATTENDU* *Qu'à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non desservis sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;*

*ATTENDU* *Qu'en date du 9 juin 2014, aucun développement n'avait été constaté concernant le déploiement d'Internet Haute-Vitesse dans la municipalité de Chute-Saint-Philippe par RRI Choice Canada;*

*ATTENDU* *Que la responsabilité de s'assurer que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse par RRI Choice Canada, conformément aux ententes conclues, incombe au MAMROT;*

*ATTENDU* *Que la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches avec le MAMROT au nom de plusieurs municipalités, dont Chute-Saint-Philippe;*

*ATTENDU* *Que la résolution 97547-2014, datée du 7 juillet 2014, avait été envoyée à la MRC d'Antoine-Labelle pour leur faire part des inquiétudes de la municipalité de Lac-Saint-Paul face au projet d'Internet Haute-Vitesse, en copie au député de Labelle, M. Sylvain Pagé;*

*ATTENDU* *Que l'entreprise RRI large bande Choice Canada a envoyé une lettre le 26 mai 2015 mentionnant qu'ils ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins Internet des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;*

*ATTENDU* *Que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse est crucial au développement de municipalités éloignées comme Chute-Saint-Philippe;*

*EN CONSÉQUENCE* *Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'exprimer la profonde déception du Conseil et de ses citoyens face au projet Internet Haute-Vitesse qui est encore retardé, en transmettant la présente résolution :*

- *À la directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, Mme Jackline Williams;*
- *Au député provincial de Labelle, M. Sylvain Pagé;*
- *Au député fédéral de Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin;*
- *Aux seize (16) autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;*
- *Au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau;*
- *Au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Richard Lehoux;*
- *À la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Mme Suzanne Roy.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10108-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Facture CSPN fibre optique juillet 2014 à juin 2015**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à la MRC d'Antoine Labelle, au montant de 2 419.73 \$, calculé sur la base des pourcentages utilisés pour les répartitions à l'ensemble du réseau pour les loyers d'attache, frais d'administration, location torons de la CSPN.*

*Ce montant sera réparti de la façon suivante :*

<i>02-110-30-336-00 :</i>	<i>268.86 \$</i>
<i>02-130-30-336-00 :</i>	<i>806.57 \$</i>
<i>02-220-30-336-00 :</i>	<i>268.86 \$</i>
<i>02-320-30-336-00 :</i>	<i>134.43 \$</i>
<i>02-330-30-336-00 :</i>	<i>134.43 \$</i>
<i>02-610-30-336-00 :</i>	<i>268.86 \$</i>
<i>02-702-20-336-00 :</i>	<i>268.86 \$</i>
<i>02-702-30-336-00 :</i>	<i>268.86 \$</i>

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10109-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Prime d’ajustement assurances complexe municipal 2014-2015

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le paiement à Groupe Ultima inc. pour la prime d’ajustement d’assurances du complexe municipal, année 2015-2016 au montant de 2 757.00 \$.

02-110-40-423-00	1 104.00 \$	Assurance élus
02-130-40-423-00	551.00 \$	Assurance administration
02-610-40-423-00	551.00 \$	Assurance urbanisme
02-701-30-423-00	551.00 \$	Assurance loisirs

Adoptée

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

Résolution no : 10110-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – 2<sup>e</sup> tranche, Gestion de prévention Société mutuelle de Prévention

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le deuxième versement au montant de 728.73 \$ incluant les taxes, à la Société Mutuelle de Prévention inc.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-429-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

Résolution no : 10111-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE CONTRAT – Travaux de pelle

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé des appels d’offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour les travaux de pelle 2015;

ATTENDU Que nous avons reçu une soumission conforme :

**GAÉTAN LACELLE EXCAVATION INC. :**

ÉQUIPEMENT : incluant les accessoires, godet, pousse et limiteur de portée

✚ Pelle 200 Hitachi 2009	
Tarif horaire :	117.75 \$
✚ Pelle 200 John Deere 2009	
Tarif horaire :	117.75 \$
✚ Pelle 210 John Deere 2014	
Tarif horaire :	117.75 \$

✚ Taux de mobilisation et démobilitation : 150.00 \$/transport

✚ Taux facultatif Pelle 200 ou 210 John Deere avec marteau hydraulique :  
Tarif horaire : 199.00 \$

Les taxes applicables sont ajoutées à ces taux.

ATTENDU Que l’opérateur est d’une grande importance dans la qualité et la vitesse à laquelle le travail est exécuté;

- Année d’expérience des opérateurs : +/- 20 ans

ATTENDU Que la municipalité tient compte des années d’expérience de l’opérateur;

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour les travaux de pelle 2015 à Gaétan Lacelle Excavation inc.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10112-2015  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – Réviser la classification des travaux et dépenses admissibles aux programmes d'aide financière

CONSIDÉRANT *Que dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;*

CONSIDÉRANT *Que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de ville de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.*

*Que la présente résolution soit également transmise à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec, à M. Richard Lehoux, président de la Fédération des municipalités du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10113-2015  
TRAVAUX SUR CHEMIN DU MARQUIS – Subvention discrétionnaire 2015

ATTENDU *Que la municipalité a reçu la confirmation d'un montant de 32 613 \$ du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (discrétionnaire du Député);*

ATTENDU *Que des travaux de correction et de pavage sont à effectuer sur le chemin du Marquis;*

ATTENDU *Qu'un montant de 28 000.00 \$ a aussi été prévu au budget, part de la municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les travaux de pelle préparatoire à l'asphaltage et d'aller en appel d'offres sur invitation pour le pavage du tronçon.*

*Cette dépense est prévue au poste budgétaire 23-040-10-721.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **URBANISME**

### **Résolution no : 10114-2015**

#### **DÉROGATION MINEURE no DRL150053 – 613, chemin Plaisance Matricule 9970 94 1090**

La demande consiste à régulariser l'emplacement actuel du bâtiment accessoire (garage), plus précisément concernant la marge de recul arrière à 0.08 mètre au lieu de 3 mètres, le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation fait par Monsieur Denis Robidoux A-G identifié de ses minutes 11009, et daté du 22 mai 2015.

Donc, permettre de déroger de 2.92 mètres à l'article 8.3.1 d) du règlement 139 relatif au zonage qui exige, entre autres, qu'un bâtiment accessoire doive si situé à un minimum de 3 mètres de la ligne arrière d'un terrain.

La demande de dérogation mineure, plan de localisation, l'historique du bâtiment accessoire ainsi que les photos jointes au dossier pour Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

- Attendu qu'aucun permis de construction n'a été délivré pour ce bâtiment existant au moment de l'achat de la propriété par le propriétaire actuel, mais ayant été déplacé à son endroit actuellement dérogoire;
- Attendu que le voisin concerné par la limite de propriété en cause n'a pu exprimer son opinion face à cette demande avant la rencontre du CCU;
- Attendu que le refus de cette demande ne peut causer de préjudice sérieux au propriétaire, puisque le bâtiment a déjà été déplacé, donc pourrait assurément l'être encore. De plus, le bâtiment pourrait aussi subir une démolition partielle;
- Attendu qu'une demande auprès des propriétaires voisins pourrait être faite à l'effet d'agrandir et repousser la limite du terrain visé par cette demande;
- Attendu que cette demande de dérogation est considérée par les membres du CCU comme étant majeure;

#### **Recommandation du CCU**

En conséquence, le CCU recommande unanimement au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe **de refuser** la dérogation mineure #DRL150053 tel que présentée, soit de ne pas déroger à l'article 8.3.1 d) du règlement 139 relatif au zonage qui stipule entre autres, qu'un bâtiment accessoire doit se situer à un minimum de 3 mètres de la ligne arrière d'un terrain.

#### **⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE**

- **Aucune intervention**

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre les recommandations du CCU et **de refuser** la dérogation mineure numéro DRL150053 demandée pour le 613, chemin Plaisance, matricule 9970 94 1090, telle que décrite ci-dessus.

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10115-2015**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – Modification des règlements d'urbanisme 2014-2015**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à la MRC au montant de 2 974.88 \$ pour la modification des règlements d'urbanisme dont le travail a été effectué sur la période 2014-2015.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-410-00.

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10116-2015**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – 2<sup>e</sup> versement de la contribution municipale SDRK**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 2<sup>e</sup> versement de notre contribution annuelle 2015 au montant de 20 000.00 \$ à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10117-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation annuelle 2015 SDRK**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 700.00 \$ pour la cotisation annuelle à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-40-494-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10118-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien »**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien », qui se tiendra à Mont-Laurier le 28 août. De payer les frais d'inscription au coût de 286.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.*

*Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-454-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution no : 10119-2015**  
**APPUI À LA MAISON DE LA FAMILLE – Barrage routier**

*ATTENDU Que la Maison de la Famille organise, chaque année, une collecte de fonds par un barrage routier, pour la sortie de fin d'année du camp de jour;*

*ATTENDU Que le Ministère des Transports demande une autorisation écrite de la Municipalité afin qu'il puisse leur délivrer un permis à cet effet;*

*ATTENDU Que l'activité se tiendra le vendredi 17 juillet entre 9 h et 17h, au coin de la montée des Chevreuils et du chemin des Voyageurs;*

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Maison de la Famille dans leur demande d'autorisation auprès du Ministère des Transports pour leur collecte de fonds annuelle.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10120-2015**  
**AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe**

*Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité autorise la circulation des motoneiges sur les tronçons suivants de son réseau routier à savoir :*

*Sur le chemin du Repos entre l'endroit où la piste de motoneige arrive à la hauteur du chemin du Progrès, lequel chemin est traversé à angle droit par ladite piste. Cette permission de circulation est aussi accordée sur le chemin Tranquille permettant l'accès aux commerces de services du village.*

*Autorisation est accordée de circuler sur le chemin Caché, de l'intersection du chemin du Progrès (en utilisant un passage sur des terrains privés, débutant près du chemin du Progrès et se terminant au chemin Bellevue) jusqu'à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama;*

Autorisation est accordée de circuler sur le chemin du Marquis à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama jusqu'au chemin des Lacs permettant ainsi l'accès aux commerces de services du secteur Val-Viger;

Autorisation est accordée de traverser le chemin du Progrès entre les numéros 974 et 987;

Autorisation est accordée de traverser le chemin des Lacs, au coin du Progrès;

Il est entendu que cette résolution est assujettie au fait que le Club de motoneige l'Aiglon s'engage à installer la signalisation nécessaire aux endroits ci-dessus désignés.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10121-2015**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides**

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 30.00 \$ pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2015-2016, à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10122-2015**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des résidents riverains du lac David**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 000.00 \$ à l'Association des résidents riverains du lac David.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 10123-2015**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Restauration et modification du mobilier salle du conseil**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Canots et Boiseries Michel Leclair inc. au montant de 3 986.18 \$ pour la restauration de l'ameublement dans la salle du conseil.

Ce montant est affecté au poste budgétaire 23-020-30-722.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10124-2015**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Achat du nouveau camion du directeur incendie**

ATTENDU

Que la Municipalité de Lac-des-Écorces a invité trois concessionnaires automobiles à soumissionner pour la fourniture d'un camion pour le service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika;

ATTENDU

Que deux soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses :  
Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée 39 309.95 \$  
Gérard Hubert Automobile Ltée 43 641.11 \$

ATTENDU

Que la soumission retenue est la plus basse pour un camion Chevrolet Silverado 1500, année 2015 de couleur rouge pompier cabine multiplace (4 portes) caisse standard (6'5'') et roues motrices;

À cela s'ajoutent les équipements additionnels d'une valeur 5 322.08 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour l'achat du camion au montant de 40 756.49 \$, dépense nette qui est partagée entre les municipalités parties à l'entente du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika selon les pourcentages établis pour l'année 2015, soit :

Kiamika	20 %	8 151.30 \$
Chute-Saint-Philippe	30 %	12 226.95 \$
Lac-des-Écorces	50 %	20 378.24 \$

Un montant de 7 875.00 \$ est prévu pour cette dépense au poste budgétaire 23-030-50-724.

Attendu qu'il manque un montant de 4 383.00 \$, un transfert du surplus libre sera effectué pour combler la dépense.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

**Résolution no : 10125-2015**  
**RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT REMPLAÇANT LE # 193, EN VERTU DE L'ARTICLE 1094 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC;**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Thérèse St-Amour à l'effet que sera présenté lors d'une session ultérieure, le règlement remplaçant le #193 pour l'augmentation du fonds de roulement pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code Municipal.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 25

Fin : 19 h 34

Personnes présentes : 6

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10126-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 13 juillet 2015 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 10127-2015**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

***Adoptée***

*Il est 19 h 35*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

- *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante, le 13 juillet 2015 par la résolution # 10126-2015*